



Le végétal, essentiel au Québec de demain

ÉLECTIONS QUÉBÉCOISES 2026

Cinq engagements pour nos milieux de vie,
notre économie et nos entreprises d'ici.

Table des matières

À propos de Québec Vert	3
Introduction	5
1. Reconnaître le végétal comme une infrastructure essentielle dans nos milieux de vie	6
2. Renforcer la capacité de produire des végétaux au Québec en sécurisant l'eau, l'énergie et les sols	8
3. Simplifier et mieux harmoniser les règles pour soutenir les entreprises d'ici	10
4. Faire des végétaux québécois une véritable composante de l'achat local	12
5. Assurer la main-d'œuvre, les compétences et la relève dont le secteur a besoin partout au Québec	14
Conclusion	16
Sommaires des priorités	17
Bibliographie	21

À propos de Québec Vert

Depuis plus de 50 ans, Québec Vert représente, rassemble et soutient les acteurs de l'horticulture ornementale, environnementale et nourricière au Québec. Avec ses 10 associations affiliées, la fédération représente un réseau de plus de 1 700 entreprises et professionnels membres, issus de 13 sous-secteurs et réunis autour des trois grands piliers de la chaîne horticole : la production, la commercialisation et les services.

Le secteur horticole constitue une force économique présente dans toutes les régions du Québec. Il compte plus de 7 836 entreprises, plus de 40 000 emplois et génère 2,7 milliards de dollars de chiffre d'affaires direct. De la production et de la commercialisation des végétaux jusqu'à la conception, l'implantation et l'entretien des aménagements, ses entreprises et ses professionnels contribuent à la vitalité économique des régions, à la qualité des milieux de vie et à la capacité du Québec de répondre aux défis liés à la végétalisation et à l'adaptation aux changements climatiques.

Québec Vert a pour mission de représenter, promouvoir et défendre les intérêts du secteur horticole québécois, tout en favorisant son développement et la reconnaissance de la contribution du végétal à la société québécoise.

À titre de porte-parole et de force de concertation, Québec Vert agit auprès des gouvernements, des décideurs publics et de ses partenaires pour faire valoir les réalités et les besoins du secteur. Son action repose notamment sur les représentations politiques, la concertation des acteurs de l'industrie, la diffusion d'information et d'expertise ainsi que la réalisation d'initiatives visant à soutenir le développement du secteur et à accroître la place du végétal dans les politiques publiques et les milieux de vie.

Québec Vert mène également plusieurs projets majeurs destinés à l'industrie, aux municipalités et au grand public. Combinés à ses activités de représentation, de concertation et de partenariat, ces projets permettent d'agir concrètement sur les enjeux du secteur et de contribuer à son développement.

À travers l'ensemble de ses interventions, Québec Vert travaille à créer les conditions permettant aux entreprises et aux professionnels du secteur de produire davantage, d'investir davantage et de végétaliser davantage au Québec.



Introduction

Le Québec fait face à des défis qui touchent directement la vie quotidienne : hausse du coût de la vie, événements climatiques plus fréquents, pression sur les infrastructures municipales, pénurie de main-d'œuvre et nécessité de soutenir davantage l'économie d'ici.

Dans ce contexte, le végétal est bien plus qu'un élément esthétique. Il contribue à rafraîchir les quartiers, à gérer les eaux de pluie, à soutenir la biodiversité et à créer des villes et des milieux de vie plus agréables, plus beaux et plus durables. Il contribue ainsi directement à la qualité de vie et au bien-être des Québécoises et des Québécois, tout en renforçant la résilience de nos collectivités et l'autonomie du Québec grâce à une chaîne de valeur horticole locale solide et des retombées économiques dans toutes les régions.

À l'occasion des élections générales québécoises de 2026, Québec Vert propose cinq engagements concrets pour que le prochain gouvernement fasse du végétal et de l'expertise horticole d'ici des leviers de développement économique, d'adaptation aux changements climatiques et d'amélioration de nos milieux de vie.

Ces engagements s'inscrivent dans la Vision 2031 du secteur et dans le Plan sectoriel 2026-2031 de l'horticulture ornementale, environnementale et nourricière, élaborés en concertation avec les acteurs de l'industrie.

À l'horizon 2031, nous souhaitons que le végétal soit pleinement reconnu comme une infrastructure essentielle, au même titre que d'autres infrastructures qui contribuent au fonctionnement et à la résilience de nos collectivités.

Cette reconnaissance doit se traduire par des conditions permettant au **Québec de produire davantage, d'investir davantage et de végétaliser davantage**, tout en soutenant les entreprises, les travailleurs et les collectivités qui rendent ces ambitions possibles.

Le végétal n'est pas seulement un secteur économique. C'est un levier pour bâtir un Québec plus vert, plus prospère et plus résilient.

Dans cette plateforme

Le terme « végétal » désigne les arbres, arbustes, plantes, fleurs, gazon et autres végétaux produits, implantés et entretenus par le secteur horticole, qu'ils soient destinés aux citoyens, aux entreprises ou aux aménagements publics et privés.

Le terme « infrastructures végétalisées » désigne les aménagements qui utilisent les plantes vivantes, en combinaison avec le sol ou un autre milieu de croissance et ses microorganismes, pour remplir des fonctions concrètes dans nos milieux de vie, notamment gérer les eaux pluviales, réduire les îlots de chaleur, soutenir la biodiversité et améliorer la qualité des milieux de vie. Ces infrastructures peuvent prendre différentes formes, comme les plantations d'arbres, les jardins de pluie, les noues végétalisées ainsi que les toitures et murs végétalisés, et visent à fournir des services écosystémiques et à répondre à des enjeux environnementaux, économiques ou sociaux.



1. Reconnaître le végétal comme une infrastructure essentielle dans nos milieux de vie

Le végétal est encore trop souvent considéré comme un élément esthétique ajouté à la fin d'un projet.

Pourtant, les arbres, les végétaux et les sols rendent des services essentiels aux collectivités. Ils contribuent notamment à gérer les eaux pluviales, réduire les îlots de chaleur, soutenir la biodiversité, améliorer la qualité des milieux de vie et renforcer l'adaptation aux changements climatiques.

Ces fonctions peuvent également réduire certaines pressions sur les infrastructures publiques et contribuer à limiter les coûts liés, notamment, à la gestion des eaux pluviales et aux épisodes de chaleur. **La végétalisation ne doit donc pas être considérée comme une simple dépense d'embellissement, mais comme un investissement dans des infrastructures végétalisées qui contribuent à la résilience et à la qualité de vie des collectivités.**

Le Plan sectoriel 2026-2031 de l'horticulture ornementale, environnementale et nourricière fait de la reconnaissance économique, sociale et environnementale du végétal une priorité, notamment en visant à mieux intégrer le végétal et l'expertise des professionnels du secteur dans les décisions d'aménagement, tout en assurant la pérennité des investissements par une meilleure prise en compte des besoins d'entretien.

Cette ambition s'inscrit également dans la continuité des propositions portées par Québec Vert dans son Livre blanc sur la végétalisation, qui appelait déjà à mieux intégrer le végétal dans les décisions publiques et à mieux coordonner l'action gouvernementale en matière de végétalisation.

Nos trois priorités sur lesquelles le prochain gouvernement peut agir

1. Reconnaître le végétal et les infrastructures végétalisées comme des composantes essentielles des projets d'aménagement et d'infrastructures publiques.
2. Accroître la place de la végétalisation dans les investissements publics en l'intégrant aux politiques et programmes gouvernementaux d'aménagement et d'infrastructures, notamment en donnant suite à la proposition de Québec Vert de consacrer 2 % des budgets d'aménagement public à la végétalisation.
3. Désigner un ministère responsable de coordonner et de soutenir les efforts de végétalisation du gouvernement du Québec et d'assurer la cohérence des interventions des différents ministères et organismes concernés.

Pour concrétiser cette approche

- Mettre en place des mécanismes pour intégrer l'expertise des professionnels du végétal dès les premières étapes de conception des projets.
- Prévoir, dès la conception et le financement des projets publics, les ressources nécessaires à l'implantation et à l'entretien à long terme des végétaux.
- Intégrer dans les projets publics (programmes, appels d'offres, etc.) des critères favorisant la conservation des végétaux existants et la durabilité des nouveaux aménagements, notamment en matière de protection des végétaux lors des travaux, de conditions d'implantation, de choix des végétaux et d'entretien à long terme.
- Maintenir un dialogue structuré et continu entre le ministère responsable, le secteur horticole et les autres parties prenantes, notamment par une table de concertation sur la végétalisation, afin d'éclairer la planification et le suivi des actions gouvernementales en matière de végétalisation.

Ce que le Québec y gagne

Des quartiers plus frais, des collectivités plus résilientes et des infrastructures mieux adaptées aux réalités climatiques.

En intégrant le végétal dès la conception des projets, plutôt que de l'ajouter à la fin comme une composante esthétique, et en assurant une meilleure coordination des interventions gouvernementales, le Québec peut en faire une composante à part entière de ses infrastructures et un véritable levier d'action face aux changements climatiques.

Cette ambition suppose également de pouvoir compter sur un secteur horticole québécois capable de répondre aux besoins croissants de végétalisation.



2. Renforcer la capacité de produire des végétaux au Québec en sécurisant l'eau, l'énergie et les sols

Pour végétaliser davantage au Québec, il faut aussi être capable de produire davantage ici.

Le Québec souhaite renforcer son autonomie et soutenir davantage la production locale. Cette ambition doit aussi s'appliquer aux végétaux.

Renforcer la production horticole au Québec suppose de créer les conditions nécessaires à son développement durable. Cela implique de pouvoir compter sur un marché qui soutient cette production dans le temps. Comme le souligne le premier engagement, la pérennité et l'entretien des aménagements contribuent à préserver les investissements en végétalisation et à maintenir une demande pour les végétaux.

Pour renforcer concrètement cette capacité de produire ici, il faut sécuriser les ressources essentielles à la production. Pour produire et investir au Québec, les entreprises horticoles doivent pouvoir compter sur un accès prévisible à l'eau, à l'énergie ainsi qu'aux sols et aux espaces de production. La recherche et l'innovation sont également essentielles pour soutenir leur productivité et leur compétitivité.

Le Plan sectoriel 2026-2031 de l'horticulture ornementale, environnementale et nourricière identifie ainsi l'eau, l'énergie et les sols comme des ressources essentielles au fonctionnement des entreprises et fait de leur sécurisation une priorité pour le secteur. Il mise également sur la recherche et l'innovation pour soutenir la productivité et la compétitivité des entreprises.

Nos trois priorités sur lesquelles le prochain gouvernement peut agir

1. Assurer aux entreprises horticoles un accès prévisible aux ressources essentielles à la production : eau, énergie et espaces de production, en tenant compte des besoins particuliers du secteur dans la planification gouvernementale.
2. Soutenir les investissements permettant aux entreprises d'améliorer leur efficacité énergétique, de mieux gérer leur consommation d'eau, de moderniser leurs infrastructures de production et d'accroître leur productivité.
3. Protéger les sols et les espaces stratégiques nécessaires au maintien et au développement de la production horticole.

Pour renforcer la capacité de production

Énergie

- Soutenir financièrement les entreprises qui investissent pour améliorer leur efficacité énergétique, mieux gérer leur demande de puissance ou adapter leurs installations aux capacités du réseau électrique.
- Soutenir les investissements permettant aux entreprises d'améliorer leur efficacité énergétique et de réduire leur dépendance aux énergies fossiles, notamment par l'électrification de leurs activités, tout en facilitant l'accès à la capacité électrique nécessaire à cette transition.

Eau

- Sécuriser l'approvisionnement en eau nécessaire à la production horticole en assurant un cadre réglementaire et des processus d'autorisation prévisibles pour le captage, le stockage, la récupération et la réutilisation de l'eau, tout en favorisant une gestion responsable de la ressource.
- Maintenir et bonifier les programmes d'aide financière soutenant les investissements des entreprises horticoles visant à réduire leur consommation d'eau, à la récupérer et à la réutiliser, en tenant compte des coûts importants de ces investissements et des bénéfices qu'ils génèrent pour la gestion durable de la ressource en eau.

Recherche et innovation

- Adapter les programmes publics de recherche et d'innovation aux réalités et aux priorités du secteur horticole, et soutenir la recherche appliquée, les projets collaboratifs et les démonstrations visant à améliorer l'utilisation des ressources, la productivité et la compétitivité des entreprises.

Sols et espaces de production

- Réduire les contraintes réglementaires, territoriales et fiscales qui freinent le maintien, l'expansion ou l'établissement des entreprises horticoles.
- Faciliter l'accès aux terres et aux espaces de production pour les entreprises en croissance et la relève.

Ce que le Québec y gagne

Une capacité de production locale renforcée et un approvisionnement en végétaux québécois plus résilient.

En préservant une capacité horticole forte ici, le Québec peut mieux répondre aux besoins croissants de verdissement des municipalités, des institutions et des citoyens, tout en sécurisant son approvisionnement local en végétaux.



3. Simplifier et mieux harmoniser les règles pour soutenir les entreprises d'ici

La réglementation joue un rôle essentiel dans la protection de l'environnement, des travailleurs et du public. Pour atteindre efficacement ses objectifs, elle doit être applicable, cohérente et adaptée aux réalités des entreprises auxquelles elle s'applique.

Pour les entreprises horticoles québécoises, la multiplication des exigences réglementaires et la complexité de certaines démarches peuvent entraîner des coûts, alourdir les opérations et créer des distorsions concurrentielles. Simplifier les règles et les processus lorsque cela est possible constitue donc un premier levier pour réduire cette complexité sans compromettre les objectifs poursuivis.

L'enjeu ne tient toutefois pas uniquement au nombre ou à la complexité des exigences. Il réside aussi dans la façon dont elles interagissent entre elles. Le secteur doit notamment composer avec des exigences touchant la protection de l'environnement et la réduction des intrants, la gestion de l'eau, les matières résiduelles, les espèces exotiques envahissantes, les espèces menacées et vulnérables, l'immigration et la main-d'œuvre, la francisation ainsi que la santé et la sécurité du travail. Une règle peut être justifiée prise isolément, mais son interaction avec d'autres exigences peut créer des chevauchements, des incohérences ou des effets cumulés qui compliquent son application et peuvent même nuire à l'atteinte des objectifs publics poursuivis.

Une meilleure harmonisation est donc le deuxième levier. Elle suppose de tenir compte des réalités du terrain et des autres exigences auxquelles les entreprises sont déjà soumises lors de la conception et de la mise en œuvre de nouvelles exigences.

Cette cohérence est d'autant plus importante en horticulture en raison de la nature même de ses produits : **des végétaux vivants**. Leur croissance et leur évolution se poursuivent après leur mise en marché, et leur cycle de vie peut s'étendre sur plusieurs décennies, notamment dans le cas des arbres. Une décision réglementaire prise à une étape de ce cycle peut donc avoir des effets qui se prolongent bien au-delà de sa mise en œuvre.

Les conséquences de règles complexes ou mal harmonisées peuvent également dépasser les entreprises. Les coûts et les inefficacités qu'elles génèrent peuvent se répercuter sur les consommateurs, les donneurs d'ouvrage et les municipalités et, plus largement, sur la société québécoise.

Le Québec peut ainsi poursuivre pleinement ses objectifs environnementaux et sociaux tout en préservant la compétitivité de ses entreprises horticoles. L'enjeu est de simplifier lorsque cela est possible, de mieux harmoniser lorsque plusieurs exigences doivent coexister et de concevoir des règles applicables dans la réalité du secteur.

Le Plan sectoriel 2026-2031 de l'horticulture ornementale, environnementale et nourricière fait ainsi de l'établissement d'un cadre réglementaire cohérent, prévisible et adapté aux réalités du secteur une priorité.

Nos trois priorités sur lesquelles le prochain gouvernement peut agir

1. Identifier, réduire ou simplifier, lorsque cela est possible, les exigences, les démarches administratives et les processus réglementaires qui génèrent des coûts, alourdissent les opérations ou créent des distorsions nuisant à la compétitivité des entreprises et des produits québécois, notamment par rapport à leurs concurrents hors Québec.
2. Évaluer, avant leur mise en œuvre, les impacts économiques et opérationnels des nouvelles exigences réglementaires, ainsi que leurs interactions et leurs effets cumulés, sur l'atteinte des objectifs publics poursuivis.
3. Rechercher une meilleure harmonisation entre les exigences des différents ministères et paliers gouvernementaux afin de limiter les chevauchements, les incohérences et les distorsions concurrentielles, tout en tenant compte des réalités particulières liées aux végétaux vivants et à leur cycle de vie.

Pour une réglementation plus efficace

- S'assurer que les nouvelles orientations réglementaires prévoient des solutions techniquement réalisables, économiquement accessibles et adaptées aux réalités des entreprises ainsi que, lorsque nécessaire, des mesures d'accompagnement.
- Fonder les décisions réglementaires sur les meilleures données scientifiques disponibles et sur des approches proportionnées aux risques.

Ce que le Québec y gagne

Des entreprises plus compétitives, une réglementation plus efficace et des coûts mieux maîtrisés pour l'ensemble de la société québécoise.

Simplifier lorsque cela est possible, mieux harmoniser les règles et tenir compte de leurs interactions et de leurs effets cumulés, permettent d'en faciliter l'application et de favoriser l'atteinte des objectifs environnementaux et sociaux poursuivis par le Québec, tout en donnant aux entreprises les conditions nécessaires pour produire, embaucher, former, investir, innover et demeurer concurrentielles.

Un cadre réglementaire cohérent, prévisible et adapté aux réalités du terrain contribue également à limiter les coûts et les inefficacités qui peuvent se répercuter sur les entreprises, les consommateurs, les donneurs d'ouvrage, les municipalités et, plus largement, sur l'ensemble de la société québécoise.



4. Faire des végétaux québécois une véritable composante de l'achat local

Le Québec fait de l'achat local une priorité dans plusieurs de ses politiques publiques. Les produits alimentaires et d'autres biens produits ici sont déjà pris en compte dans les stratégies d'approvisionnement public. Les végétaux produits au Québec devraient eux aussi y occuper une place clairement reconnue.

Chaque année, le gouvernement, les municipalités et les institutions publiques investissent dans des parcs, des écoles, des établissements de santé, des rues, des bâtiments et d'autres espaces collectifs nécessitant des végétaux et une expertise horticole. Ces investissements représentent une occasion de générer davantage de retombées économiques au Québec en faisant une plus grande place à la production d'ici.

Cette occasion est d'autant plus importante que la croissance du marché ne profite pas nécessairement aux végétaux produits ici. Au cours des dix dernières années, le marché québécois des végétaux a connu une croissance, alors que la part de marché des végétaux produits au Québec a reculé de 2 à 21 % selon la catégorie de produits.

Le contexte commercial actuel pourrait accentuer cette pression concurrentielle. Les droits de douane imposés par les États-Unis sur certains végétaux canadiens peuvent notamment inciter des producteurs d'autres provinces, davantage tournés vers l'exportation, à rechercher de nouveaux débouchés sur le marché canadien et québécois. Dans ce contexte d'incertitude, renforcer la présence des végétaux produits au Québec dans notre propre marché devient d'autant plus stratégique.

L'approvisionnement public constitue donc un levier concret pour soutenir les producteurs québécois, faire regagner aux végétaux d'ici des parts de marché et consolider la capacité de production horticole du Québec.

Le Plan sectoriel 2026-2031 de l'horticulture ornementale, environnementale et nourricière prévoit de renforcer la place de la production locale dans les politiques d'approvisionnement. Cette volonté se concrétise notamment par le développement de la certification **Végétaux du Québec**¹, dont le lancement est prévu à la fin de 2027. Celle-ci permettra d'identifier et de mettre en valeur les végétaux produits au Québec auprès des consommateurs, des détaillants, des municipalités et des acheteurs institutionnels.

Nos trois priorités sur lesquelles le prochain gouvernement peut agir

1. Intégrer explicitement les végétaux produits au Québec aux politiques et stratégies gouvernementales d'achat local.
2. Favoriser la prise en compte des végétaux produits au Québec dans les pratiques d'approvisionnement des organismes publics et des municipalités.
3. Soutenir la reconnaissance et le déploiement de la certification **Végétaux du Québec** afin d'accroître la place des végétaux produits ici dans les marchés publics, institutionnels et de détail.

Pour reconnaître aussi l'expertise d'ici

- Intégrer davantage, dans les appels d'offres publics, des critères reconnaissant la qualité et la provenance des végétaux ainsi que les compétences et les qualifications des entreprises et des professionnels qui les implantent et les entretiennent, afin que les investissements publics bénéficient à l'ensemble de la chaîne horticole, de la production à l'entretien.

Ce que le Québec y gagne

Plus de retombées économiques au Québec, des emplois soutenus dans les régions et une chaîne d'approvisionnement plus locale.

En faisant une plus grande place aux végétaux produits au Québec et à l'expertise horticole d'ici dans les investissements publics, le Québec peut améliorer ses milieux de vie tout en générant des retombées à toutes les étapes de la chaîne horticole, de la production à l'implantation et à l'entretien des végétaux.

Assurer la qualité, l'entretien et la pérennité des aménagements permet également de préserver la valeur des investissements réalisés dans le temps et contribue à maintenir une demande durable pour les végétaux et l'expertise horticole d'ici.

¹ Le développement de la certification Végétaux du Québec, piloté par la Table filière de l'horticulture ornementale en collaboration avec Québec Vrai, bénéficie du soutien financier du MAPAQ. Son lancement est prévu à l'automne 2027.



5. Assurer la main-d'œuvre, les compétences et la relève dont le secteur a besoin partout au Québec

Le secteur horticole repose sur des métiers spécialisés et une main-d'œuvre présente dans toutes les régions.

Produire les végétaux n'est toutefois que la première étape : il faut aussi disposer des personnes nécessaires pour les vendre, concevoir et réaliser les projets et entretenir les paysages.

Comme plusieurs secteurs saisonniers, l'horticulture fait face à des défis particuliers en matière de recrutement, de stabilisation des emplois et de formation. À ces enjeux s'ajoutent l'évolution des métiers et le recours à la main-d'œuvre étrangère temporaire. La pérennité du secteur passe également par la relève entrepreneuriale et la capacité d'une nouvelle génération d'entrepreneurs à reprendre et à développer les entreprises horticoles d'ici.

Sans une main-d'œuvre qualifiée, disponible et en nombre suffisant et sans une relève capable d'assurer la continuité des entreprises, le Québec risque de ne pas disposer de la capacité opérationnelle nécessaire pour réaliser ses objectifs en matière de verdissement des collectivités, d'adaptation aux changements climatiques et d'amélioration de la qualité des milieux de vie.

Le Plan sectoriel 2026-2031 de l'horticulture ornementale, environnementale et nourricière fait ainsi de la stabilisation des emplois, de la formation, de la qualification professionnelle, de la modernisation des entreprises et de la relève des priorités pour assurer le développement du secteur.

Nos trois priorités sur lesquelles le prochain gouvernement peut agir

1. Préserver l'accès au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) pour répondre aux besoins de main-d'œuvre saisonnière qui ne peuvent être comblés localement et mieux adapter, dans les champs de compétence du Québec, le cadre réglementaire et les processus administratifs aux réalités du secteur horticole. Cette adaptation devrait notamment tenir compte du caractère récurrent et prévisible des besoins ainsi que de la situation particulière des secteurs des services et de la commercialisation, qui ne bénéficient pas des mêmes exemptions que le secteur agricole, dont relève la production horticole.
2. Soutenir la stabilisation des emplois horticoles en favorisant des modèles permettant d'allonger les périodes d'emploi et de créer davantage d'emplois à l'année.
3. Adapter les programmes de formation professionnelle et technique à l'évolution des métiers, des compétences et des besoins du secteur horticole.

Pour soutenir durablement la main-d'œuvre et les entreprises

- Soutenir les diagnostics, les études de faisabilité et les investissements en mécanisation, automatisation, robotisation et technologies numériques permettant d'améliorer les conditions de travail et de réduire la pression associée aux postes difficiles à pourvoir.
- Maintenir et soutenir le rôle des comités sectoriels de main-d'œuvre (CSMO) dans l'identification des besoins de main-d'œuvre et de compétences, le développement de la formation et l'accompagnement des entreprises.
- Assurer une consultation et une participation structurées du secteur horticole lors de la création ou de la révision des programmes de formation professionnelle et technique.
- Renforcer, en collaboration avec le secteur, les mécanismes de reconnaissance des acquis, des compétences et des qualifications professionnelles.
- Soutenir la relève entrepreneuriale et réduire les obstacles financiers, fiscaux, réglementaires et administratifs qui compliquent le transfert des entreprises horticoles.

Ce que le Québec y gagne

Des emplois dans les régions, une expertise qui demeure au Québec et une plus grande capacité à réaliser les projets de verdissement.

Soutenir les compétences et la relève, c'est s'assurer que le Québec dispose des entreprises et des personnes nécessaires pour produire, planter et entretenir les végétaux qui permettront de concrétiser ses ambitions en matière de végétalisation et d'aménagement durable.

Conclusion

Cinq engagements pour faire du végétal un levier pour le Québec.

Québec Vert présente ces cinq engagements dans un esprit de dialogue et de collaboration avec l'ensemble des formations politiques. Réunis, ils proposent une feuille de route concrète pour donner au Québec les moyens de produire davantage, d'investir davantage et de végétaliser davantage :

1. Reconnaître le végétal comme une infrastructure essentielle.
2. Sécuriser les ressources nécessaires pour le produire ici.
3. Simplifier et mieux harmoniser les règles.
4. Faire une véritable place aux végétaux québécois dans l'achat local.
5. Assurer la main-d'œuvre, les compétences et la relève dont le secteur a besoin.

Ces cinq engagements poursuivent une même ambition : donner au Québec les moyens de faire davantage de place au végétal dans ses milieux de vie tout en soutenant les entreprises d'ici, les emplois et l'expertise qui rendent cette végétalisation possible.

En agissant sur ces cinq leviers, le prochain gouvernement peut améliorer la qualité et la résilience des milieux de vie, générer davantage de retombées économiques dans les régions et renforcer la capacité du Québec à produire, implanter, entretenir et commercialiser les végétaux dont il a besoin.

Produire davantage. Investir davantage. Végétaliser davantage. Ici, au Québec.

Sommaires des priorités

1. Reconnaître le végétal comme une infrastructure essentielle dans nos milieux de vie

Nos trois priorités sur lesquelles le prochain gouvernement peut agir

1. Reconnaître le végétal et les infrastructures végétalisées comme des composantes essentielles des projets d'aménagement et d'infrastructures publiques.
2. Accroître la place de la végétalisation dans les investissements publics en l'intégrant aux politiques et programmes gouvernementaux d'aménagement et d'infrastructures, notamment en donnant suite à la proposition de Québec Vert de consacrer 2 % des budgets d'aménagement public à la végétalisation.
3. Désigner un ministère responsable de coordonner et de soutenir les efforts de végétalisation du gouvernement du Québec et d'assurer la cohérence des interventions des différents ministères et organismes concernés.

Pour concrétiser cette approche

- Mettre en place des mécanismes pour intégrer l'expertise des professionnels du végétal dès les premières étapes de conception des projets.
- Prévoir, dès la conception et le financement des projets publics, les ressources nécessaires à l'implantation et à l'entretien à long terme des végétaux.
- Intégrer dans les projets publics (programmes, appels d'offres, etc.) des critères favorisant la conservation des végétaux existants et la durabilité des nouveaux aménagements, notamment en matière de protection des végétaux lors des travaux, de conditions d'implantation, de choix des végétaux et d'entretien à long terme.
- Maintenir un dialogue structuré et continu entre le ministère responsable, le secteur horticole et les autres parties prenantes, notamment par une table de concertation sur la végétalisation, afin d'éclairer la planification et le suivi des actions gouvernementales en matière de végétalisation.

2. Renforcer la capacité de produire des végétaux au Québec en sécurisant l'eau, l'énergie et les sols

Nos trois priorités sur lesquelles le prochain gouvernement peut agir

1. Assurer aux entreprises horticoles un accès prévisible aux ressources essentielles à la production : eau, énergie et espaces de production, en tenant compte des besoins particuliers du secteur dans la planification gouvernementale.
2. Soutenir les investissements permettant aux entreprises d'améliorer leur efficacité énergétique, de mieux gérer leur consommation d'eau, de moderniser leurs infrastructures de production et d'accroître leur productivité.
3. Protéger les sols et les espaces stratégiques nécessaires au maintien et au développement de la production horticole.

Pour renforcer la capacité de production

Énergie

- Soutenir financièrement les entreprises qui investissent pour améliorer leur efficacité énergétique, mieux gérer leur demande de puissance ou adapter leurs installations aux capacités du réseau électrique.
- Soutenir les investissements permettant aux entreprises d'améliorer leur efficacité énergétique et de réduire leur dépendance aux énergies fossiles, notamment par l'électrification de leurs activités, tout en facilitant l'accès à la capacité électrique nécessaire à cette transition.

Eau

- Sécuriser l'approvisionnement en eau nécessaire à la production horticole en assurant un cadre réglementaire et des processus d'autorisation prévisibles pour le captage, le stockage, la récupération et la réutilisation de l'eau, tout en favorisant une gestion responsable de la ressource.
- Maintenir et bonifier les programmes d'aide financière soutenant les investissements des entreprises horticoles visant à réduire leur consommation d'eau, à la récupérer et à la réutiliser, en tenant compte des coûts importants de ces investissements et des bénéfices qu'ils génèrent pour la gestion durable de la ressource en eau.

Recherche et innovation

- Adapter les programmes publics de recherche et d'innovation aux réalités et aux priorités du secteur horticole, et soutenir la recherche appliquée, les projets collaboratifs et les démonstrations visant à améliorer l'utilisation des ressources, la productivité et la compétitivité des entreprises.

Sols et espaces de production

- Réduire les contraintes réglementaires, territoriales et fiscales qui freinent le maintien, l'expansion ou l'établissement des entreprises horticoles.
- Faciliter l'accès aux terres et aux espaces de production pour les entreprises en croissance et la relève.

3. Simplifier et mieux harmoniser les règles pour soutenir les entreprises d'ici

Nos trois priorités sur lesquelles le prochain gouvernement peut agir

1. Identifier, réduire ou simplifier, lorsque cela est possible, les exigences, les démarches administratives et les processus réglementaires qui génèrent des coûts, alourdissent les opérations ou créent des distorsions nuisant à la compétitivité des entreprises et des produits québécois, notamment par rapport à leurs concurrents hors Québec.
2. Évaluer, avant leur mise en œuvre, les impacts économiques et opérationnels des nouvelles exigences réglementaires, ainsi que leurs interactions et leurs effets cumulés, sur l'atteinte des objectifs publics poursuivis.
3. Rechercher une meilleure harmonisation entre les exigences des différents ministères et paliers gouvernementaux afin de limiter les chevauchements, les incohérences et les distorsions concurrentielles, tout en tenant compte des réalités particulières liées aux végétaux vivants et à leur cycle de vie.

Pour une réglementation plus efficace

- S'assurer que les nouvelles orientations réglementaires prévoient des solutions techniquement réalisables, économiquement accessibles et adaptées aux réalités des entreprises ainsi que, lorsque nécessaire, des mesures d'accompagnement.
- Fonder les décisions réglementaires sur les meilleures données scientifiques disponibles et sur des approches proportionnées aux risques.

4. Faire des végétaux québécois une véritable composante de l'achat local

Nos trois priorités sur lesquelles le prochain gouvernement peut agir

1. Intégrer explicitement les végétaux produits au Québec aux politiques et stratégies gouvernementales d'achat local.
2. Favoriser la prise en compte des végétaux produits au Québec dans les pratiques d'approvisionnement des organismes publics et des municipalités.
3. Soutenir la reconnaissance et le déploiement de la certification **Végétaux du Québec** afin d'accroître la place des végétaux produits ici dans les marchés publics, institutionnels et de détail.

Pour reconnaître aussi l'expertise d'ici

- Intégrer davantage, dans les appels d'offres publics, des critères reconnaissant la qualité et la provenance des végétaux ainsi que les compétences et les qualifications des entreprises et des professionnels qui les implantent et les entretiennent, afin que les investissements publics bénéficient à l'ensemble de la chaîne horticole, de la production à l'entretien.

5. Assurer la main-d'œuvre, les compétences et la relève dont le secteur a besoin partout au Québec

Nos trois priorités sur lesquelles le prochain gouvernement peut agir

1. Préserver l'accès au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) pour répondre aux besoins de main-d'œuvre saisonnière qui ne peuvent être comblés localement et mieux adapter, dans les champs de compétence du Québec, le cadre réglementaire et les processus administratifs aux réalités du secteur horticole. Cette adaptation devrait notamment tenir compte du caractère récurrent et prévisible des besoins ainsi que de la situation particulière des secteurs des services et de la commercialisation, qui ne bénéficient pas des mêmes exemptions que le secteur agricole, dont relève la production horticole.
2. Soutenir la stabilisation des emplois horticoles en favorisant des modèles permettant d'allonger les périodes d'emploi et de créer davantage d'emplois à l'année.
3. Adapter les programmes de formation professionnelle et technique à l'évolution des métiers, des compétences et des besoins du secteur horticole.

Pour soutenir durablement la main-d'œuvre et les entreprises

- Soutenir les diagnostics, les études de faisabilité et les investissements en mécanisation, automatisation, robotisation et technologies numériques permettant d'améliorer les conditions de travail et de réduire la pression associée aux postes difficiles à pourvoir.
- Maintenir et soutenir le rôle des comités sectoriels de main-d'œuvre (CSMO) dans l'identification des besoins de main-d'œuvre et de compétences, le développement de la formation et l'accompagnement des entreprises.
- Assurer une consultation et une participation structurées du secteur horticole lors de la création ou de la révision des programmes de formation professionnelle et technique.
- Renforcer, en collaboration avec le secteur, les mécanismes de reconnaissance des acquis, des compétences et des qualifications professionnelles.
- Soutenir la relève entrepreneuriale et réduire les obstacles financiers, fiscaux, réglementaires et administratifs qui compliquent le transfert des entreprises horticoles.

Bibliographie

Documentation sectorielle

- Québec Vert. (2025). Rapport d'activités annuel 2025.
- Québec Vert. (2026). Plan stratégique sectoriel 2026-2031 de l'horticulture ornementale, environnementale et nourricière.
- MARCON. (2025, février). Évaluation et analyse des parts de marché de la production horticole ornementale québécoise en serre et en pépinière. Étude préparée pour la Table filière de l'horticulture ornementale.
- Québec Vert. (2026, 27 mars). Une certification pour les végétaux du Québec!. Projet piloté par la Table filière de l'horticulture ornementale en collaboration avec Québec Vert et Québec Vrai.

Documentation sur la végétalisation et les infrastructures végétalisées

- Québec Vert. (2023, août). Inventaire des infrastructures végétalisées au Québec (2e éd.).
- Québec Vert. (2024, 20 septembre). Livre blanc sur la végétalisation : miser sur l'intelligence naturelle pour des communautés saines et résilientes.

Documentation sur les affaires politiques et gouvernementales

- Québec Vert. (2026, 31 août). Guerre tarifaire Canada-États-Unis : ce qu'il faut savoir (mise à jour 2026). Analyse sectorielle s'appuyant sur des sources gouvernementales canadiennes et américaines.
- Québec Vert. (2026, 31 août). Face aux resserrements du PTET : Québec Vert soutient les secteurs des services et de la commercialisation. Analyse sectorielle s'appuyant sur des sources gouvernementales fédérales et québécoises.

Pour de plus amples informations, vous pouvez communiquer avec :
Nadia Ksouri
Conseillère aux communications | Dossiers sectoriels et affaires publiques
nadia.ksouri@quebecvert.com



3230, rue Sicotte, local E-300 Ouest
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2M2
T. : 450 774-2228 | F. : 450 774-3556